



Version Octobre 2025

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

PANORAMA DES AIDES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	2
LA RÉNOVATION GLOBALE.....	3
LA RÉNOVATION PAR GESTE(S).....	4

Consultez notre tableau des critères techniques
à respecter pour chacune des aides :

À VENIR



Découvrez aussi

MAPRIMEADAPT'



*l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les
travaux d'adaptation et d'accessibilité des logements*

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT ÇA MARCHE ?

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS PARCOURS POSSIBLES



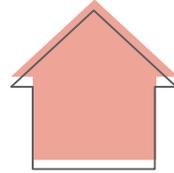
RÉNOVATION GLOBALE

DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ

=

SAUT DE 2 CLASSES DPE A MINIMA
(avec 2 gestes d'isolation)

- + **MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'**
- + **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**



RÉNOVATION PAR GESTE(S)

DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' PAR GESTE(S)

=

- **ISOLATION**
- À partir du 1^{er} janvier 2026, **EXCLUSION DES TRAVAUX D'ISOLATION DES MURS**
- et/ou **VENTILATION** (conditionnée à un geste d'isolation)
- et/ou **CHAUFFAGE DÉCARBONÉ OU ECS DÉCARBONÉ**
- À partir du 1^{er} janvier 2026, **EXCLUSION DES CHAUDIÈRES BIOMASSE**
- et/ou **DÉPOSE DE CUVE À FIOUL**
- et/ou **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**



FINANCEMENT DES TRAVAUX PAR CEE SEULS

=

GESTES NON ÉLIGIBLES à MAPRIMERÉNOV'
ou **HORS PARCOURS**

- Logements en résidence principale (maisons individuelles de E à G et parties privatives des appartements)
- Pour les très modestes et modestes
- Bailleurs inclus
- Aide en fonction des sauts de classe énergétique réalisés et des revenus du ménage

- Logements F & G exclus à compter du 1^{er} janvier 2027
- Ménages aisés exclus
- Bailleurs inclus
- Enveloppe de 20000€ sur 5 ans par logement comptabilisée depuis le 1^{er} janvier 2020)

- Pour tous les logements (résidence principale et secondaire)
- Pour tous les ménages
- En rénovation d'ampleur : pour les résidences secondaires et logements sociaux



+



Montage du dossier par l'ANAH



+



Selon les travaux



PLAFONDS DE RESSOURCES 2025

ÎLE-DE-FRANCE / REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE (€)

Nombre de personnes du ménage	MaPrimeRénov' & CEE			CEE uniquement
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
1	jusqu'à 23 768	jusqu'à 28 933	jusqu'à 40 404	à partir de 40 404
2	jusqu'à 34 884	jusqu'à 42 463	jusqu'à 59 394	à partir de 59 394
3	jusqu'à 41 893	jusqu'à 51 000	jusqu'à 71 060	à partir de 71 060
4	jusqu'à 48 914	jusqu'à 59 549	jusqu'à 83 637	à partir de 83 637
5	jusqu'à 55 961	jusqu'à 68 123	jusqu'à 95 758	à partir de 95 758
Par personne supplémentaire	+ 7 038	+ 8 568	+ 12 122	+ 12 122

AUTRES RÉGIONS / REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE (€)

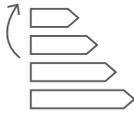
Nombre de personnes du ménage	MaPrimeRénov' & CEE			CEE uniquement
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
1	jusqu'à 17 173	jusqu'à 22 015	jusqu'à 30 844	à partir de 30 844
2	jusqu'à 25 115	jusqu'à 32 197	jusqu'à 45 340	à partir de 45 340
3	jusqu'à 30 206	jusqu'à 38 719	jusqu'à 54 592	à partir de 54 592
4	jusqu'à 35 285	jusqu'à 45 234	jusqu'à 63 844	à partir de 63 844
5	jusqu'à 40 388	jusqu'à 51 775	jusqu'à 73 098	à partir de 73 098
Par personne supplémentaire	+ 5 094	+ 6 525	+ 9 254	+ 9 254

Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et/ou critères techniques complémentaires. Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PARCOURS MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ

OBJECTIF RÉNOVATION GLOBALE



**SAUT DE 2 CLASSES
(A MINIMA) DU DPE OBLIGATOIRE**



POUR QUI ?

**MÉNAGES MODESTES
ET TRÈS MODESTES**
(propriétaires occupants et bailleurs)



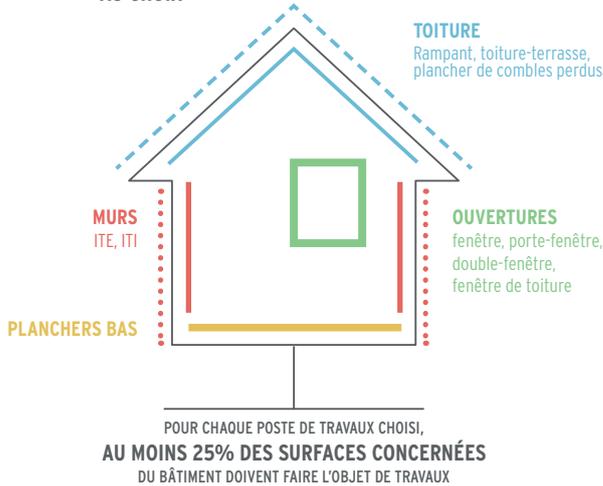
COMMENT ?

**MON ACCOMPAGNATEUR
RÉNOV'**
+ AUDIT ÉNERGÉTIQUE

TRAVAUX D'AMPLEUR

CRITÈRE 1 2 GESTES D'ISOLATION

AU CHOIX



CRITÈRE 2

CHAUFFAGE OU PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)

AUTORISÉS À RESTER EN PLACE (sous conditions)

- Chaudières biofioul
- Chaudières gaz
- PAC
- PAC hybrides gaz et biofioul
- Chaudières bois
- Appareils indépendants bois
- Système solaire combiné
- Chauffe-eau solaire individuel
- etc.

AUTORISÉS À ÊTRE INSTALLÉS (sous conditions)

- PAC
- PAC hybrides gaz et biofioul
- Chaudières bois
- Appareils indépendants bois
- Système solaire combiné
- Chauffe-eau solaire individuel
- etc.

INTERDITS ET DEVANT ÊTRE REMPLACÉS

- Chaudières fioul (traditionnel)
- Charbon

EN +

**D'AUTRES GESTES SONT POSSIBLES
POUR RÉALISER DES SAUTS DE CLASSE**

Ex: ventilation, confort d'été, photovoltaïque en autoconsommation, etc.

CRITÈRES DE CALCUL DE L'AIDE

À partir du 30 septembre 2025

GAIN ÉNERGÉTIQUE /DPE	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
		2 CLASSES	30 000€ (HT)	80%	60%
3 CLASSES ET PLUS	40 000€ (HT)				

+

AIDES LOCALES (POSSIBLES): un écrêtement pourrait être appliqué

Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et /ou critères techniques complémentaires. Reproduction / Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MAISON INDIVIDUELLE ET PARTIES PRIVATIVES DES LOGEMENTS COLLECTIFS

RÉNOVATION PAR GESTE(S)

Gestes éligibles pour les logements de A à G jusqu'au 1^{er} janvier 2027.
À partir du 1^{er} janvier 2027, les logements F et G devront obligatoirement passer par une « rénovation d'ampleur » pour tous travaux.



Prime minimale du Coup de Pouce, hors bonification éventuelle.

	MÉNAGES TRÈS MODESTES			MÉNAGES MODESTES			MÉNAGES INTERMÉDIAIRES			MÉNAGES AISÉS			COMMUN À TOUS	
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS				
CHAUFFAGE DÉCARBONÉ OU ECS DÉCARBONÉE														
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	3750€	3150€	1400€	4000€	4000€	2500€	2500€					V	V	
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	5000€	3850€	2100€	4000€	4000€	2500€	2500€					V	V	
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	1250€	1000€	750€	800€	800€	500€	500€					V	V	
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	1250€	1000€	500€	800€	800€	500€	500€					V	V	
Foyers fermés, inserts	1250€	750€	500€	800€	800€	500€	500€					V	V	
Équipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique (SSC)	10 000€	8 000€	4 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€					V	V	
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique (CESI)	4 000€	3 000€	2 000€	CEE*								V	V	
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	2 500€	2 000€	1 000€	CEE*								V	V	
Pompes à chaleur air / eau	5 000€	4 000€	3 000€	CEE* x5								V	V	
Pompes à chaleur air / eau hybrides	5 000€	4 000€	3 000€	5 000€	4 000€	2 500€	2 500€					V	V	
Pompes à chaleur géothermiques eau / eau ou sol / eau	11 000€	9 000€	6 000€	CEE* x5								V	V	
Pompes à chaleur géothermiques sol / sol	11 000€	9 000€	6 000€	PAS DE CEE								V	V	
Pompes à chaleur solarothermiques	11 000€	9 000€	6 000€	PAS DE CEE								V	V	
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (CET)	1 200€	800€	400€	CEE*								V	V	
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	1 200€	800€	400€	700€	700€	450€	450€					V	V	
Équipements de raccordement à un réseau de froid, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	1 200€	800€	400€	PAS DE CEE								V	V	
ISOLATION														
Isolation thermique des parois vitrées, les matériaux installés viennent en remplacement de parois en simple vitrage	100€/éqpm	80€/éqpm	40€/éqpm	CEE*								V	V	
Isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur	25€/m²	20€/m²	15€/m²	CEE*								V	V	
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25€/m²	20€/m²	15€/m²	CEE*								V	V	
Isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur - surface des murs limitée à 100m²	75€/m²	60€/m²	40€/m²	CEE*								V	V	
Isolation des toitures terrasses	75€/m²	60€/m²	40€/m²	CEE*								V	V	
VENTILATION (pour MaPrimeRénov' : conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation)														
Systèmes de ventilation mécanique contrôlée double flux autorégulables ou hygrorégulables	2 500€	2 000€	1 500€	CEE*								V	V	
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	500€	400€	300€	PAS DE CEE								X	X	
DÉPOSE DE CUVE À FIOUL	1 200€	800€	400€	PAS DE CEE								X	V	

ÉLIGIBLE AUX :

TRAVAUX VIA LES CEE														
CHAUFFAGE														
Robinet thermostatique				CEE*								V	V	
Régulation par sonde de température extérieure				CEE*								V	V	
Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce				260€ à 624€								V	V	
Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées				CEE*								X	X	
Radiateur basse température pour un chauffage central				CEE*								X	X	
Plancher chauffant hydraulique à basse température				CEE*								X	X	
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation				CEE*								X	X	
Pompe à chaleur air / air				CEE*								X	X	
Désembouage d'un réseau hydraulique individuel de chauffage				CEE*								X	X	
Conduit d'évacuation des produits de combustion				700€	700€	450€	450€					X	X	
ISOLATION														
Isolation : planchers de combles perdus				CEE*								V	V	
Isolation : planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert				CEE*								V	V	
Fermeture isolante				CEE*								V	V	
VENTILATION														
Ventilation Mécanique contrôlée simple flux hygrorégulable				CEE*								V	V	
Ventilation hybride hygrorégulable				CEE*								V	V	
RÉNOVATION D'AMPLEUR														
Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle				1 880€ à 9 620€								Selon travaux	V	
Rénovation d'ampleur d'un appartement														

TRAVAUX VIA LA TVA À 5,5 %														
Équipements de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil P ≤ 9 kWc												V	X	

Légende
 ▲ = Jusqu'au 31 décembre 2025 CEE* = Valorisation selon fiche correspondante ; contactez votre CAPEB départementale
 [Vert] = À partir du 1^{er} janvier 2026, CEE* x5 [Orange] = À partir du 1^{er} janvier 2026, CEE* x4

Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions.
Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et/ou critères techniques complémentaires.
Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.